

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024 (délai de 12 jours dû à la M57 : CGCT L.5217-10-4)

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences : M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, Mme DECLUDT, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : M. LÉGER

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 complétée par celle n°2023-04-04/4 du 04 avril 2023 :

- 1) Aucune

3° - Votes des Comptes de Gestion (trésorier) et Administratif (Maire) 2023

M. le Maire informe le Conseil que le bilan 2023 fait apparaître cette année un excédent reporté (appelé aussi résultat net « ligne 002 ») de 669.341 €, soit 103.932 € de plus par rapport à l'exercice 2022. On continue donc les bons résultats depuis 2012 en ayant atteint les ratios des autres communes de notre strate, ce qui va permettre d'intensifier davantage nos investissements, notamment concernant la rénovation de notre voirie, de nos bâtiments communaux, de nouveaux projets durables et d'aides directes à nos habitants.

M. le Maire présente en séance les documents (situation fiscale de la Commune, note de présentation du compte administratif, historique détaillé des mandats de recette et de dépenses et compte de gestion) qui ont été envoyés avec le mail de convocation et détaillant les comptes administratifs 2022 et 2023 détaillé avec le dépensé/recetté réel associé article par article et donne lecture en séance du Compte de Gestion 2023 réalisé par notre Trésorier dont les résultats synthétiques sont les suivants (exercice 2023 en M57A et 2022/2021 en M14) :

ETAT : I-3 016053		SGC CONFOLENS		SUAUX	
COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023					
En Milliers d'Euros					
12300 - SUAUX		Exercice 2023			
POSTES	Exercice 2023	POSTES	2022	2021	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT					
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		Impôts et taxes perçus	177,02	156,48	
Dotations de l'état	116,02	Dotations et subventions reçues	140,07	137,90	
Participations	0,82	Produits des services	14,52	14,77	
Compensations, autres attributions et autres participations	33,71	Autres produits	27,73	30,67	
Dons et legs	0,20	Transfert de charges			
Impôts et taxes	207,60	Produits courants non financiers	359,33	339,82	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		Traitements, salaires, charges sociales	98,12	74,06	
Ventes de biens ou prestations de services	15,87	Achats et charges externes	70,19	74,54	
Produits des cessions d'actifs		Participations et interventions	19,38	28,35	
Autres produits de gestion	49,41	Dotations aux amortissements et provisions	1,20	2,63	
Production stockée et immobilisée		Autres charges	24,89	25,29	
AUTRES PRODUITS		Charges courantes non financières	213,78	204,86	
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		RESULTAT COURANT NON FINANCIER	145,56	134,96	
Reprises du financement rattaché à un actif		Produits exceptionnels	8,98	0,74	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		Charges exceptionnelles	6,83	0,08	
Neutralisation des moins-values de cession		RESULTAT EXCEPTIONNEL	2,14	0,66	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	423,63	IMPOTS SUR LES BENEFICES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE	146,25	133,81	
Achats et charges externes	94,23				
Charges de personnel	95,79				
Indemnités des élus (et membres du CESR)	22,99				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,22				
Impôts et taxes	6,19				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1,22				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	21,28				
Neutralisation des dépréciations et provisions					
Neutralisation des plus-values de cession					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	220,65				
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositifs d'intervention pour compte propre	15,60				
Autres charges	5,68				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	21,28				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	181,70				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,01				
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	0,24				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-0,24				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	181,46				

Les restes à réaliser en fin d'exercice sont les suivants (à noter que le tableau suivant présente, dans sa colonne "Intitulé, toutes les dépenses engagées au nom de la Commune, les recettes attribuées même sur des opérations non-budgétées et non pas uniquement les "restes à réaliser" comptables non-nuls) :

COMMUNE DE SUAUX

Restes à réaliser en INVESTISSEMENTS au 31/12/2023

DÉPENSES							
Opération	Article	Intitulé	Objet	Fournisseur	Pièce justificative	Sous-total	Total TTC
295	2151	Travaux voiries	Terrassement / reprise de chemins	EIRL AUGOUIN Jérémy	Devis 000152	1 320,00 €	1 320,00 €
304	2183	Disque dur		Bureau Vallée	Facture 202101971	89,50 €	89,50 €
304	2183	2 fauteuils de bureau		Bureau Vallée	Facture 202101971	530,00 €	530,00 €
TOTAL DEPENSES							1 939,50 €

RECETTES							
Chapitre	Article	Intitulé	Objet	Fournisseur	Pièce justificative	Sous-total	Total TTC
TOTAL RECETTES							0,00 €

Puis il présente le Compte Administratif dont les résultats sont les suivants :

	RÉSULTAT CA 2022	VIREMENT À LA SECT. DE FCT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES À RÉALISER 2023	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	- 47 194,13 €		- 28 398,78 €	1 939,50 €	1 939,50 €	77 532,41 €
FONCT.	631 882,08 €	66 473,00 €	181 464,14 €	- €		746 873,22 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) et conformément à la loi, la présidence de la séance est alors transférée à la doyenne du Conseil, Mme SAUTEREAU, qui, une fois le Maire sorti de la salle, fait procéder aux délibérations puis au vote des Comptes de Gestion, compte Administratif de la Commune et de l'affectation du résultat 2023.

Après délibérations, le Conseil (hors Maire), après délibérations, à l'unanimité des membres présents ou représentés (hors Maire) soit 7 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE, DÉCIDE :

- ✚ d'adopter le compte de gestion et le compte administratif 2023 tels que présentés par le Maire,
- ✚ d'affecter le résultat 2023 comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	746 873,22 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	77 532,41 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Excédent de fonctionnement à reporter	669 340,81 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	669 340,81 €
Report positif 001 investissement	
Total affecté au c/ 1068 :	77 532,41 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Pour information excédent/déficit d'investissement à reprendre au BP 2024 ligne 001 : -75 592,91 €	

4° - Vote des taux d'imposition 2024 (TFPB, TFPNB, CFE)

M. le Maire rappelle que depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB du département (22,89 %) est transféré aux communes. **Ce changement est sans incidence pour le contribuable.**

Il précise que notre rigueur et maîtrise budgétaire depuis plus de 15 ans et les recettes attendues cette année sont suffisantes pour équilibrer notre budget et, que, compte tenu de la période de crise actuelle touchant de nombreux ménages, de l'augmentation des bases fiscales par l'État, il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du précédent conseil du 05 mars dernier, d'harmoniser nos taux avec nos communes limitrophes Roumazières/Chasseneuil/Nieuil en **procédant à une baisse globale de 8,7% de nos taux de fiscalité locale pour soulager fiscalement nos contribuables.**

Il propose donc de diminuer :

- ✚ de 5,4% la taxe foncière bâtie (taux de 43,35% à 41,03%) pour un produit attendu de 121.449 €
 - ✚ de 30,7% la taxe foncière non-bâtie (taux de 80,73% à 56,11%) pour un produit attendu de 13.298€
 - ✚ de 8,6% la taxe d'habitation (taux de 15,80% à 14,44%) pour un produit attendu de 10.888 €
 - ✚ de 10,6% la cotisation foncière des entreprises (taux de 20,80% à 18,60%) pour un produit attendu de 3.236 €
- ce qui correspond à une baisse moyenne de 8,7% de nos taux, soit une diminution de 14.158 € de nos recettes fiscales locales attendues pour 2024.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer pour 2024 les taux d'imposition locale suivants :

- ✚ TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties = 41.03%
- ✚ TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties = 56,11%
- ✚ TH : Taxe d'Habitation = 14,44%
- ✚ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises = 18,60%

5° - Vote du Budget primitif 2024

M. le Maire informe le conseil que le budget 2024 a été élaboré avec l'aide des adjoints, de notre trésorier, de nos secrétaires et le débat d'orientation budgétaire de notre dernier conseil. Il distribue en séance le document préparatoire qui avait été joint à la convocation et détaillant le budget primitif article par article, ainsi que la note de synthèse du Budget Primitif (également jointe).

Il rappelle que depuis la dissolution du C.C.A.S. au 31/12/2018, les aides d'urgence dont les modalités ont été définies le 12/12/2023 (100 € utilisés en 2023) et les éventuelles aides pour le suivi des personnes âgées sensibles (plan canicule ou grand froid) sont directement imputées sur le budget général et l'ensemble du Conseil est informé des dépenses à la séance suivante. Il rappelle également que des écritures comptables (Décisions Modificatives) pourront être réalisées en cours d'exercice et que les sections (Fonctionnement et Investissements) du budget sont équilibrées en dépenses et en recettes.

M. le Maire rappelle que les bons résultats 2023 nous permettent de poursuivre les investissements en 2024, notamment pour l'amélioration de la voirie, l'entretien des voies et chemins communaux (fossés, assainissement pluvial...), la réalisation de nouveaux projets et d'actions de soutien direct des habitants (participation aux voyages scolaires, aide aux étudiants supérieurs, aide au passage du permis pour les foyers de plus de 2 ans sur la commune, prime pour bacheliers avec mentions, créations d'allées propres dans les cimetières, subventions pour commerçants ambulants, carte cadeaux alimentaires, voyage organisé pour les aînés de plus de 60 ans, aide pour installation/formation à domicile d'ordinateur avec internet pour réduire la fracture numérique, enrobé place de l'Eglise avec banc et espaces verts, double-vitrage dans la salle polyvalente, achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie, subvention pour un marché mensuel place de la salle polyvalente...)... Il précise que ce budget intègre le reliquat des budgets participatifs 2019/2020 et tient compte des ouvertures de crédits d'investissements votés lors du conseil du 12 décembre 2023 :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
o11	Charges générales	149 000,00 €	70	Produits services (APC)	14 500,00 €
o11	Travaux en régie	1 000,00 €	042/72	Travaux régie	1 000,00 €
o12	Charges de personnel	120 000,00 €	73	Impôts et taxes	148 871,03 €
65	Autres charges de gestion courante	65 000,00 €	74	Dotations participation	134 266,00 €
66+68	Charges financières	2 700,00 €	13	Atténuation de charges	- €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	75	Autres produits	25 000,00 €
6713	Charges exceptionnelles	150,00 €	76	Produits financiers	- €
681	provision créances douteuses	200,00 €	77	Produits except	457,00 €
042/681	Dotations amortissements	1 200,00 €	79	Transferts de charges	
014/73	Prélèvement FNGIR	21 308,00 €	002	Excédent reporté 2023	669 340,81 €
023	Virement à la section investisse.	624 876,84 €			
TOTAL DÉP. FONCT. :		993 434,84 €	TOTAL REC. FONCT. :		993 434,84 €
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté 2023	75 592,91 €	001	Excédent reporté 2023	- €
16	Emprunt remboursé en capital	31 672,17 €	021	Virement de la section de fonct	624 876,84 €
040/2116	Intégration travaux régie	1 000,00 €	13	Subventions	
RAR	Restes à réaliser 2023 à régler	1 939,50 €	RAR	Restes à réaliser 2023 à obtenir	- €
231	op 282 : mur du cimetiere	21 000,00 €	10222	FCTVA 2022 à obtenir	13 875,21 €
231	op 284 : électrification des bâtiments	20 000,00 €	1687	Avances loyers (Valocimes)	- €
2152	op 285 : panneaux signalisation	15 000,00 €	1068	Affectation résultat	77 532,41 €
2151/231	op 295 : travaux voirie / fossés	50 000,00 €	132	Subventions	
231	op 296 : agencement des places	30 000,00 €			
2158	op 297 : déco noël	5 000,00 €			
231	op 298 : fin d'accessibilité AD/AP	10 000,00 €			
2111	op 299 : acquisitions foncières	30 000,00 €	040/280411	Amortissement subv. Logements	1 200,00 €
231	op 300 : plantations	20 000,00 €	040/280412	Amortissement fonds concours SDEG	1 217,75 €
2158	op 301 : équipements communaux	40 000,00 €			
2183	op 304 : matériel informatique	4 000,00 €			
2051	op 307 : site internet	3 000,00 €			
2111/231	op 309 : Rénovation bat. Communaux	45 000,00 €			
2132/231	op 310 : Aménagement aire de jeux SP	5 497,63 €			
	op 311 : achat véhicule électrique	45 000,00 €			
	op 312 : installation bornes de recharge	20 000,00 €			
	op 313 : panneaux photovoltaïques	45 000,00 €			
	op 316 : aménagement terrains communaux	40 000,00 €			
231	op 318 : isolation Salle Polyvalente	60 000,00 €	SUBV	Subv. Attendues : FDAC 2024 (10k)	- €
	op 319 : aménagement cimetières	40 000,00 €	FCTVA	TVA à N+2 (voirie 5 K, équipements 1K, matériel 2K) soit 8 K€	- €
	op 320 : FDAC 2024	60 000,00 €			
45411	Op cpte tiers immeuble péril	1 700,00 €	45421	Op cpte tiers immeuble péril	1 700,00 €
041/2151	Intégration sub FDAC 2020	17 106,83 €	041/132	Intégration sub FDAC 2020	17 106,83 €
TOTAL DÉP. INVEST. :		737 509,04 €	TOTAL REC. INVEST. :		737 509,04 €

Après délibérations et explication article par article des montants prévus par rapport aux montants budgétés et réalisés l'année dernière, ce budget primitif 2024 Commune est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

6° - Élection d'un membre suppléant de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier RN141

Suite au décès de M. Claude DUBREUIL fin 2023, titulaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) pour la mise à 2x2 voies de la RN141, un nouveau membre suppléant de la CIAF doit être élu lors du prochain conseil de fin janvier 2024. Les propriétaires de biens fonciers non bâtis de la Commune ont été invités par affichage devant la mairie, dans tous les villages et sur le site internet communal du PV de la séance de conseil du 05 mars 2024 à envoyer leur candidature en Mairie (avec déclaration manuscrite sur l'honneur) avant le 08 avril 2024.

M. le Maire donne lecture de l'unique candidature reçue. : M. Didier GUILLAUME (habitant Cellefrouin).

Après délibérations du Conseil, le membre suppléant de la CIAF RN141 est élu par vote à bulletin secret : M. Didier GUILLAUME est élu.

7° - Attribution de subvention(s) pour voyages scolaires et journées d'accueil

Conformément à la délibération n° 2023-12-12/1 du 12/12/2023 portant reconduction de la participation financière aux voyages scolaires et journées d'accueil de Loisirs en 2024, M. le Maire présente au Conseil 1 demandes de subventions pour la prise en charge d'une participation aux journées d'accueil et de loisirs d'enfants de la Commune (aucun de ces enfants n'ayant déjà bénéficié de subvention cette année) :

- ✚ A.A.E.P. de Montembœuf : 8 journées du 19 au 23 février 2024 soit 40 € (2 enfants) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer cette subvention à l'établissement ci-dessus pour un montant total de 8*5 soit 40 € et précise que cette dépense sera imputée à l'article 65741 du budget communal.

8° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - VSE : Pas de date fixée ○ BCA: Pas de date fixée ○ CFFA : Pas de date fixée
 - CCP : Septembre 2025 ○ CAS : Pas de date fixée ○ CCID : Pas de date fixée (juin 2025)
- b) Concernant les élections Européennes prévues le dimanche 09 juin, les permanences de la journée seront séparées en 3 parties :
 - 08h-11h : M. CINIÉ, M. LÉGER et M. LÉPINOIS
 - 11h-14h : Mme CUSSAGUET, Mme RONDEAU, M. DUMAS
 - 14h-18h : M. le Maire, Mme SAUTEREAU et Mme DUQUERROIR
 - Dépouillement des résultats (18h) : tou(s) les conseiller(e)s disponibles
- c) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucune
- d) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Elaboration du SCoT
- e) Calendrier des évènements publics à venir :
 - Campagne de ramassage des déchets : dimanche 21 avril 2024 à 14h à la Salle Polyvalente
 - Commémoration du 8 mai 1945 : mercredi 08 mai à 10h30 (rendez-vous à la Mairie)
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 21/05/24 matin
 - Elections Européennes : dimanche 09 juin de 08h à 18h
- f) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Grosse flaque d'eau qui stagne devant le panneau d'affichage du Pouyalet
 - Composteurs/sceaux gratuits
 - Boîte à livres en cours de montage/adaptation, terrain de pétanque à la salle polyvalente

La séance est levée à 22h10. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 11 juin 2024 à 19h00**.